

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1860

26 juillet 2012

SOMMAIRE

4 Hour Home	89275	San Juan Investments S.à r.l.	89266
Aberdeen Global III	89278	Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.	89267
AIM Group Europe S.A.	89244	Schummer Frères S.à r.l.	89275
AIO S.à r.l.	89246	S.C.I. Eippers Consorts	89269
Electro Kontakt S.à r.l.	89265	Séjours Vacances S.à r.l.	89262
Kedi 3 S.à r.l.	89244	Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.	89267
Mandragora Films 6 S.A.	89234	Shire Luxembourg Intellectual Property No.2 S.à r.l.	89267
Ricoh Luxembourg, PSF	89246	Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l.	89268
My Alps Invest S.A.	89263	Single Select Platform	89263
Orient International S.à r.l.	89247	Sirius Elmore	89279
RAK Participations S.A.	89262	Slova S.A.	89279
Ravago Production S.A.	89264	Société d'Agencement et de Décoration	89279
Real Estate Investment S.A.	89262	Société Holding de bois exotiques pour sciages et grumes	89268
Renaissance Acquisitions S.à r.l.	89245	Société Nationale des Chemins de Fer Lu- xembourgeois	89268
Rhin-Neckar S.A.	89245	Société Nationale des Chemins de Fer Lu- xembourgeois	89268
Rivoli 144 S.à r.l.	89246	Sofichar Spf S.A.	89280
RMI Investments S.à r.l.	89252	Spindial Europe S.A.	89274
Rogo S.A.	89261	SRE Holding Sàrl	89280
Romal S.A.	89262	Star.G S.à r.l.	89275
Rousset s.à r.l.	89263	Stena DrillMax I (Hungary) KFT, Luxem- bourg Branch	89269
Rugoh S.A.	89246	Stral Stockage Transports Locations S.à r.l.	89280
Runhub S.A.	89263	Svenska Properties S.A.	89280
RW-DC Energy Investments S.A.	89265	Threadneedle International Property Fund	89274
SA Aequadis	89275	World Art Net Group S.A.	89279
S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg	89265		
S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg	89265		
S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg	89266		
Sagramor Capital S.A.	89266		
Sajola S.à r.l.	89266		
Sanford Morgan (Luxembourg) S.à r.l.	89267		

Mandragora Films 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 169.684.

In the year two thousand and twelve, on the first day of June,

Before the undersigned Maître Roger Arrensдорff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

George-Marius Paunescu, born on 8 September 1974 in Bucharest, Romania, residing at 46 Mircea Zorileanu Str. 1st District, Bucharest, Romania, hereby represented by André Triolet, director, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 30 May 2012, which, initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

The aforementioned party is referred to hereafter as the «Sole Shareholders»,

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a «société anonyme».

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1 There is hereby established by the current owner of the Shares created hereafter and among all those who may become Shareholders in the future, a public limited liability company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law») and by the present articles of association (the «Articles»).

1.2 The company exists under the name of «Mandragora Films 6 S.A.» (the «Company»).

1.3 The Company may have one shareholder (the «Sole Shareholder») or several shareholders (the «Shareholders»).

1.4 Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder of the Company if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Directors of the Company (as defined hereafter) is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of its registered office.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition, holding or disposal, directly or indirectly, of participations and interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings or companies by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings or companies forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may also use its funds to acquire and invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 Generally the Company may do all such other things as may appear to be incidental or conducive to the achievement of its corporate purpose.

3.6 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital and Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) represented by 620 (six hundred and twenty) shares having a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) (the «Shares» and each a «Share»).

5.2 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

5.3 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be) adopted in the manner required for amending the Articles.

5.4 Shares in the Company may be issued as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from an independent auditor.

5.5 The preferential right of subscription may be cancelled or limited by resolutions of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be), adopted in the manner required for amending the Articles, within the limits provided by the Law.

Art. 6. Form of shares.

6.1 All Shares will have equal rights. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

6.2 The Shares are in registered or bearer form, at the Shareholders' option.

6.3 A register of the Shareholders holding registered Shares (the «Register») shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any holder of Shares. Such Register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of registered Shares held by him/her/it, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the dates of such transfers. Ownership of registered Shares will be established by the entry in this Register.

Art. 7. Payment of shares. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) shall from time to time determine. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

Art. 8. Share premium. In the Register one or more separate share premium reserves may be maintained for the Shares, stating the premium paid on the Shares.

Payments from this reserve may be made only by a resolution of the general meeting of Shareholders (or the Sole Shareholder as the case may be).

Chapter III. - Administration & Supervision

Art. 9. Board of directors or sole director.

9.1 The Company is managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed by at least three directors (the «Directors», each a «Director»), who need not to be Shareholder(s).

9.2 In case the Company is incorporated by a Sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the Shares are held by only one Shareholder, the Company may be managed by one director (the «Sole Director») until the following ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one Shareholder. Any reference to the Directors or the Board of Directors in these Articles shall be a reference to the Sole Director of the Company if the Company has only one Director.

9.3 Where a legal entity is appointed as Director, it must designate a permanent representative who will represent the legal entity as member of the Board of Directors or as Sole Director, as the case may be. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.4 The Directors or the Sole Director, as the case may be, are appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time and without cause by a resolution of the general meeting of Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without any indication on the term of his mandate, he/she/it is deemed to be elected for six (6) years from the date of his/her/its election.

9.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will ratify such election.

Art. 10. Meeting of the board of directors.

10.1 If there is only one Director, that Sole Director assumes all powers conferred to the Board of Directors and takes the decisions in writing.

10.2 In case of plurality of Directors, the meetings of the Board of Directors are convened by any Director. The Board of Directors shall elect a chairman amongst its members (the «Chairman»). If the Chairman is unable to be present, he/

she/it will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting. The Chairman has a casting vote in case of ballot.

10.3 In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing (telegram, telefax, email or letter) another Director as his/her/its proxy. A Director may also appoint another Director to represent him/her/it by phone to be confirmed in writing at a later stage. A Director may represent more than one of his/her/its colleagues.

10.5 The Board of Directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority.

10.6 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors whether or not using this technology, and each participating Director shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 A written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

10.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting.

10.10 Copies or excerpts shall be certified by the Chairman or by any 2 (two) Directors.

Art. 11. Powers of the board of directors.

11.1 The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Law to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be).

11.2 Any Director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with the interest of the Company shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his/her/its statement to be included in the minutes of the meeting. He/she/it may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the Director(s) may have had an interest conflicting with the interest of the Company.

Art. 12. Delegation and Agent of the board of directors.

12.1 The Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, Directors, managers, officers or other agents, legal or physical person, who need not be Shareholders, under such terms and with such powers as the Board of Directors (or the Sole Director as the case may be) shall determine.

12.2 The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors, may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first person entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

Art. 13. Representation of the company.

13.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, bound by the joint signatures of any 2 (two) Directors or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Director, by the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the Board of Directors.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case a daily manager has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the daily manager, but only within the limits of such power.

Art. 14. Statutory auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the sole shareholder / The general meeting of shareholders.

15.1 The Company may have one Shareholder at the time of its incorporation or when all of its Shares come to be held by a single person, i.e the Sole Shareholder. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

15.2 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder has all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.3 In case of a plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company and shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding.

15.4 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of a convening notice sent to the Shareholders in compliance with the Law. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

15.5 Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting and the proposal submitted to the decision of the meeting. Voting forms which show neither a vote in favor nor against the resolution nor an abstention shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (by fax, e-mail or any similar means) an attorney who needs not to be a Shareholder. A proxyholder may represent one or several Shareholder(s) at a meeting.

15.7 Unless otherwise provided by the Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.8 An extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half (1/2) of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third (2/3) majority of the Shareholders present or represented.

15.9 However, the change of nationality of the Company and the increase of the commitments of its Shareholder(s) will require the unanimous consent of all the Shareholders and the compliance with any other legal requirement.

15.10 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification (at their own expenses), and are deemed to be present for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Art. 16. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the city of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on last business day of June, and for the first time on 28 June 2013.

Art. 17. Other general meetings. Any Director or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the Shareholders which together represent one tenth (10 %) of the share capital of the Company.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 18. Business year.

18.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which starts on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2012.

18.2 The Board of Directors or, as the case may be, the Sole Director, draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 19. Distribution of profits.

19.1 Each year at least five percent (5%) of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least ten percent (10%) of the capital of the Company.

19.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

19.3 The Board of Directors (or, as the case may be, the Sole Director) may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

20.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 21. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Shares:

George-Marius Paunescu	<u>620 Shares</u>
Total:	620 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) corresponding to the whole share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as proved to the notary.

Declaration

The undersigned notary declares that the conditions enumerated in article 26 of the Law are fulfilled.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900,-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the Shareholders, approved the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The Sole Shareholder resolves to appoint as Sole Directors Mr. Corrado Beretta, born on 2 June 1973 in Genova (Italy), residing at Via Magnaghi 3/9 Sc.Dx, 16129 Genova, Italy, for a period of 6 (six) years.

The Sole Shareholder acknowledges that in accordance with article 9 of the Articles, the Company may be managed by a Sole Director until the ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one Shareholder.

3. The following statutory auditor of the Company is appointed for a period ending at the annual general meeting of the Shareholders approving the accounts of the first financial year:

- AMG G.m.b.H., Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., a Luxembourg private limited liability company, with its registered office at 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B145.584.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier juin,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

M. George-Marius Paunescu, né le 8 septembre 1974 à Bucarest, Roumanie, résidant au 46 Mircea Zorileanu Str. 1^{er} Discript, Bucarest, Roumanie, représenté par André Triolet, administrateur, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 mai 2012, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

La partie susmentionnée est désignée ci-après comme «l'Actionnaire Unique»,

Laquelle comparante, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet et Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale.

1.1 Il est établi par le détenteur actuel des actions créées ci-après et entre tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination de «Mandragora Films 6 S.A.» (la «Société»).

1.3 La Société peut avoir un actionnaire (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»).

1.4 Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

2.3 Néanmoins, le conseil d'administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. La décision de transfert du siège social à l'étranger sera prise par le conseil d'administration.

2.5 La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention ou la disposition, directe ou indirecte, par tous moyens, de participations ou d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gérance de ces intérêts ou de ces participations.

3.2 La Société peut apporter toute assistance financière aux entreprises ou sociétés appartenant au groupe de la Société tel que, notamment, l'attribution de prêts et l'octroi de garanties ou de sûretés, sous quelque forme que ce soit, étant entendu que la Société ne pourra conclure aucune transaction ayant pour conséquence de l'engager dans une quelconque activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut également utiliser ses fonds afin d'acquérir et d'investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre bien meuble ou immeuble, sous quelque forme que ce soit.

3.4 La Société peut conclure des emprunts de toute nature et sous toute forme et émettre sous forme de placements privés, d'obligations, de titres ou de tout autre instrument de dette similaire.

3.5 De façon générale, la Société peut accomplir toute autre opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

3.6 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital social et Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en six cent vingt (620) actions ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune (les «Actions» et chacune une «Action»).

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant) dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

5.4 Les Actions de la Société peuvent être émises en contrepartie d'un apport en nature de titres ou d'autres biens, en accord avec les conditions prévues par la Loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de délivrer un rapport d'évaluation établi par un réviseur d'entreprise.

5.5 Le droit préférentiel de souscription peut être annulé ou limité par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant), adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts. et dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Nature des actions.

6.1 Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux. Chaque Action a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Actionnaires.

6.2 Les Actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des Actionnaires.

6.3 Un registre des Actionnaires (le «Registre») doit être conservé au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout détenteur d'Actions. Ce Registre devra mentionner le nom de chaque actionnaire, son adresse ou son election de domicile, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant qu'il a payé pour ces Actions, les transferts d'Actions et la date de ces transferts. La propriété des Actions nominatives sera établie par l'inscription dans ce Registre.

Art. 7. Libération des actions. Les paiements à effectuer sur les Actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions arrêtées de temps à autres par le Conseil d'Administration (ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant). Tout montant appelé à être versé s'impute à parts égales sur l'ensemble des Actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Prime d'émission. Dans le Registre, une ou plusieurs réserves de prime d'émission peuvent être maintenues pour les Actions, indiquant la prime payée sur les Actions. Les paiements de ces réserves seront seulement faits à la suite d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (ou de l'Actionnaire Unique, le cas échéant).

Titre III. - Administration & Supervision

Art. 9. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

9.1 La Société est administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé d'au moins trois (3) membres (les «Administrateurs», chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un Actionnaire Unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les Actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique («l'Administrateur Unique») jusqu'à l'assemblée générale des Actionnaires suivante constatant l'existence de plus d'un Actionnaire.

Toute référence aux Administrateurs dans les Statuts doit se comprendre comme une référence à l'Administrateur Unique si la Société n'a qu'un seul Administrateur.

9.3 Lorsqu'une personne morale est nommée à la fonction d'Administrateur, cette personne morale doit nommer un représentant permanent qui la représentera en tant que membre du Conseil d'Administration ou en tant qu'Administrateur Unique, le cas échéant.

La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, sont élus par l'assemblée générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six (6) ans et ils sont rééligibles. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur ait été nommé. Si un Administrateur est élu sans indication de durée de mandat, il sera réputé nommé pour six (6) ans à partir de la date de sa nomination.

9.5 En cas de vacance du poste d'un membre du Conseil d'Administration pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette nomination.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Administrateur, cet Administrateur Unique détient l'ensemble des pouvoirs conférés au Conseil d'Administration et prend les décisions par écrit.

10.2 En cas de pluralité d'Administrateur, les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par tout Administrateur. Le Conseil d'Administration peut nommer un Président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les Administrateurs présents à la réunion. La voix du Président est prépondérante en cas de partage.

10.3 Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, en lui donnant une procuration par écrit (télégramme, fax, e-mail ou lettre). Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter, moyennant une confirmation écrite ultérieure. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

10.5 Le Conseil d'Administration ne peut valablement débattre et prendre une décision si la majorité de ses membres n'est pas présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple.

10.6 Le recours à un équipement de vidéo conférence ou d'appels en conférence initié depuis le Luxembourg est permis à condition que chaque Administrateur participant soit capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participants, qu'ils utilisent ou non cette technologie et que chaque Administrateur soit réputé présent et soit autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

10.7 Les votes peuvent également être effectués par fax, email ou par téléphone, à condition que, pour ce dernier cas, un tel vote soit confirmé par écrit.

10.8 Une résolution du Conseil d'Administration peut être prise valablement par voie écrite si elle est signée et approuvée par écrit par tous les Administrateurs en personne. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les Administrateurs présents ou représentés.

10.10 Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux (2) Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est investi des pouvoirs les plus larges afin d'effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration (ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant).

11.2 Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le Conseil d'Administration et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il/elle ne peut prendre part à cette délibération. Lors de l'assemblée générale suivante, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 12. Délégation de pouvoirs et Agent du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, Administrateurs, gérants, officiers ou autres agents, personnes physiques ou morales, associés ou non, agissant dans les conditions et avec les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant).

12.2 L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, Administrateur ou non, de nommer et révoquer tout fondé de pouvoir et employé et de fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

Art. 13. Représentation de la société.

13.1 Envers les tiers, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) Administrateurs ou par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, en cas d'Administrateur Unique, par l'Administrateur Unique et en cas de pluralité d'Administrateurs, par le Conseil d'Administration.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations journalières de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations journalières, par la seule signature de l'administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Commissaires aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires élus sans

indication de la durée de leur mandat seront réputés avoir été élus pour une durée de six (6) ans à compter de leur nomination.

14.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoir de l'actionnaire unique / L'assemblée générale des actionnaires.

15.1 La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution ou lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main, i.e. l'Actionnaire Unique. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

15.2 S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société et a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société. Chaque Actionnaire peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre des Actions par lui détenues. Chaque Actionnaire a un droit de vote proportionnel au nombre d'Actions qu'il détient.

15.4 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

15.5 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises à la décision de l'assemblée. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale correspondante.

15.6 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, Actionnaire ou non. Un mandataire peut représenter un ou plusieurs Actionnaires à une réunion.

15.7 Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.8 Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts et par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés.

15.9 Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements de ses Actionnaires requiert le consentement unanime de tous les Actionnaires et le respect de toute autre disposition légale.

15.10 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification (à leur propre frais) et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Art. 16. Lieu et Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations convoquant la réunion à Luxembourg le dernier jour ouvrable du mois de juin, et pour la première fois le 28 juin 2013.

Art. 17. Les autres assemblées générales. Tout Administrateur ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social

Titre V.- Année sociale, Distribution et Bénéfices

Art. 18. Année sociale.

18.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2012.

19.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant, établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet ces documents avec un rapport sur les opérations de la Société, au moins un (1) mois avant l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 19. Distribution des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration (ou l'Administrateur Unique, le cas échéant) est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Actions:

George-Marius Paunescu 620 Actions

Total: 620 Actions

Chacune des Actions a été intégralement payée et libérée de sorte que la somme de trente-un mille Euros (EUR 31.000,-) correspondant au capital social intégral de la Société se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Dispositions transitoires

La première année sociale de la Société commence au jour de la constitution de la Société et prend fin le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent Euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie contractante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des Actionnaires, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. L'Actionnaire Unique décide de nommer comme Administrateur Unique M. Corrado Beretta, né le 2 juin 1973 à Genève (Italie), résidant à Via Magnaghi 3/9 Sc.Dx, 16129 Genova, Italie, pour une période de 6 (six) ans.

L'Actionnaire Unique reconnaît que, conformément à l'article 9 des Statuts, la Société peut être gérée par un Administrateur Unique jusqu'à ce que l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires ne constate l'existence de plus d'un Actionnaire.

3. Le Commissaire aux Comptes de la Société suivant est nommé pour une période se terminant au jour de l'assemblée générale des Actionnaires approuvant les comptes de la première année sociale:

- Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., une société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois, avec son siège social fixé au 24, rue de la Fontaine, L-1532, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B145.584.

DONT ACTE, passé à Luxembourg; le jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne susmentionnée, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie contractante, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: TRIOLET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2012. Relation: LAC/2012/25541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

Référence de publication: 2012077145/558.

(120108806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Kedi 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.588.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 27 juin 2012, l'associé unique de la Société a décidé:

- de constater et d'accepter la démission avec effet au 30 juin 2012 de Nathaniel Zilka et Mubashir Mukadam de leur mandat de gérant de la Société;

- de nommer Timothy Caflich, né le 5 avril 1986 à Washington, D.C. aux U.S.A. ainsi qu'Amos Ouattara, né le 21 avril 1983 à Nimbo-Bouake en Côte d'Ivoire tous deux avec adresse professionnelle au 67 Pall Mall, Third Floor, SW1Y 5ES Londres, Royaume-Uni en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Dr. Wolfgang Zettel

Référence de publication: 2012078332/18.

(120110344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

AIM Group Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 135.676.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze,

le vingt et un juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

«AIM GROUP INTERNATIONAL SPA», une société constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social Via Flaminia 1068, I-00168 Rome (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Rome (Italie) en date du 20 juin 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, ès-dites qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société «AIM GROUP EUROPE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 135 676, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations numéro 454 du 21 février 2008, et sous la page 21783 (ci-après «la Société») et dont les statuts ne furent jamais modifiés depuis lors.

2.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.-EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.EUR) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire. 3.-Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des trois cent dix (310) actions de la Société «AIM GROUP EUROPE S.A.».

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société «AIM GROUP EUROPE S.A.», est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes. Et à l'instant le mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juin 2012. Relation: EAC/2012/8274. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012077547/52.

(120110491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Rhin-Neckar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 55.707.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für den Verwaltungsrat

RHIN-NECKAR S.A.

LBBW Luxembourg S.A.

Dr. Stefan Grabowsky / Roby Haas

Managing Director, CEO / Managing Director

Référence de publication: 2012078129/14.

(120110793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Renaissance Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 36.862.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012078128/10.

(120110816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Ricoh Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 37, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 111.300.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mars 2009

Dépôt rectificatif du dépôt L090048732.

Nomination statutaire:

L'assemblée a pris la décision de nommer avec effet immédiat pour une durée illimitée Monsieur Eric GRYSOON, né le 13 septembre 1963 à BINICHE et domicilié à B-1730 ASSE - Pastoor Evrardlaan 37, comme gérant.

Pour extrait sincère et conforme

Delphine de Timary

Avocat

Référence de publication: 2012078130/15.

(120111117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

AIO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.894.900,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.221.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 30 juin 2012, de nommer M. João Paulo Alves Margarido, né le 26 juin 1975 à Rossio ao Sul do Tejo, Abrantes, Portugal résidant au 6 am Steffesgaart, L-5222 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 30 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Mme. Amiirah Romjhon, gérant de catégorie B;
- M. Damien Nussbaum, gérant de catégorie B;
- M. Peter Diehl, gérant de catégorie B;
- Anchorage Capital Group, L.L.C., gérant de catégorie A; et
- M. João Paulo Alves Margarido, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012078312/23.

(120110775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Rugo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.062.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2012

L'Assemblée générale accepte la démission de l'administrateur et Président du Conseil Monsieur Jos HEIN et l'administrateur Madame Henriette HEIN-LIES.

Référence de publication: 2012078148/10.

(120110507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Rivoli 144 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.906.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078131/9.

(120110653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Orient International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.836.

In the year two thousand twelve, on the twentieth of June,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "ORIENT INTERNATIONAL S.A R.L.", (here after the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, incorporated by deed enacted on June 24, 2008, and which has been amended by deed enacted on 28 December 2009, inscribed at the RCS Luxembourg under the number B 139 836.

The meeting is opened at 10 o'clock am, with Mrs. Catherine Desso, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented and all the shareholders represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive the notices requirements.

III.- The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the corporate capital by an amount of 490,200.-EUR (four hundred ninety thousand two hundred euros) so as to raise it from its current amount of 1,275,000.-EUR (one million two hundred seventy five thousand euros) to 1,765,200.-EUR (one million seven hundred sixty five thousand two hundred euros) by the issue of 490,200 (four hundred ninety thousand two hundred) new shares having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2. Subsequent amendment and restatement of article 8.1 first paragraph of the articles of association.

After deliberation, the Meeting unanimously resolved to adopt the following resolutions:

First resolution:

The shareholders unanimously decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of 490,200.-EUR (four hundred ninety thousand two hundred euros) so as to raise it from its current amount of 1,275,000.-EUR (one million two hundred seventy five thousand euros) to 1,765,200.-EUR (one million seven hundred sixty five thousand two hundred euros) by the issue of 490,200 (four hundred ninety thousand two hundred) new shares having a par value of 1.-EUR (one euro) each, by contribution in cash as follows:

- 32,680 (thirty two thousand six hundred eighty) ordinary shares, having a par value of 1.-EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 91,504 (ninety one thousand five hundred four) redeemable Class A preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 91,504 (ninety one thousand five hundred four) redeemable Class B preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 91,504 (ninety one thousand five hundred four) redeemable Class C preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro), to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 91,504 (ninety one thousand five hundred four) redeemable Class D preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

- 91,504 (ninety one thousand five hundred four) redeemable Class E preferred shares, having a par value of 1.- EUR (one euro) each, to be fully paid-up at par value, by contribution in cash;

The shareholders unanimously resolve to accept the subscription of the new shares by:

Subscriber	Ordinary shares	Redeemable Class A preferred shares	Redeemable Class B preferred shares	Redeemable Class C preferred shares	Redeemable Class D preferred shares	Redeemable Class E preferred shares

89248

Industri Kapital 2004 LP I . . .	8.122,00	22.742	22.742	22.742	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II . . .	9.805,00	27.453	27.453	27.453	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	8.963,00	25.097	25.097	25.097	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	5.790,00	16.212	16.212	16.212	16.212	16.212
TOTAL	<u>32,680</u>	<u>91,504</u>	<u>91,504</u>	<u>91,504</u>	<u>91,504</u>	<u>91,504</u>

Intervention - Subscription - Payment

Therefore has intervened INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED whose registered office is situated at 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RA, acting in its capacity as General Partner of Industri Kapital 2004 GP LP, acting in its capacity as General Partner of Industri Kapital 2004 Limited Partnerships I-IV, all governed under the Law of England and Wales, here represented by Mrs. Catherine Desso, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Who declared, in its here above capacity, to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Ordinary Shares:

Subscriber	Shares	Amount of the subscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I	8.122	8.122,00
Industri Kapital 2004 LP II	9.805	9.805,00
Industri Kapital 2004 LP III	8.963	8.963,00
Industri Kapital 2004 LP IV	5.790	5.790,00
TOTAL	<u>32,680</u>	<u>32,680</u>

Redeemable Class A preferred shares:

Industri Kapital 2004 LP I	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	16.212	16.212
TOTAL	<u>91,504</u>	<u>91,504</u>

Redeemable Class B preferred shares:

Industri Kapital 2004 LP I	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	16.212	16.212
TOTAL	<u>91,504</u>	<u>91,504</u>

Redeemable Class C preferred shares:

Industri Kapital 2004 LP I	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	16.212	16.212
TOTAL	<u>91,504</u>	<u>91,504</u>

Redeemable Class D preferred shares:

Industri Kapital 2004 LP I	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	16.212	16.212
TOTAL	<u>91,504</u>	<u>91,504</u>

Redeemable Class E preferred shares:

Industri Kapital 2004 LP I	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	16.212	16.212
TOTAL	<u>91,504</u>	<u>91,504</u>

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 490,200.-EUR (four hundred ninety thousand two hundred euros), as was certified to the undersigned notary.

Second resolution:

Subsequently to these resolutions, the meeting decides to amend and to restate article 8.1 first paragraph of the articles of association in order to give it the following content:"

Art. 8.

8.1. The Company's corporate capital is fixed at 1,765,200.-EUR (one million seven hundred sixty five thousand two hundred euros) represented by 117,680 (one hundred seven hundred sixty five thousand two hundred) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and 329,504 (three hundred twenty nine thousand five hundred four) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), 329,504 (three hundred twenty nine thousand five hundred four) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), 329,504 (three hundred twenty nine thousand five hundred four) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), 329,504 (three hundred twenty nine thousand five hundred four) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), 329,504 (three hundred twenty nine thousand five hundred four) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), of a nominal value of 1.- EUR (one euro) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand three hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.30 o'clock am.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "ORIENT INTERNATIONAL S.A R.L", ayant son siège social à 35, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ci-après «la Société», constituée suivant acte reçu le 24 juin 2008, ayant été modifié pour la dernière fois suivant acte reçu le 28 décembre 2009, immatriculée au RCS Luxembourg No B 139 836.

La séance est ouverte à 10 heures à Luxembourg et présidée par Me Catherine Dessoay, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Me Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que tous les actionnaires représentés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III.- La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 490.200,-EUR (quatre cent quatre vingt dix mille deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de 1,275,000,-EUR (un million deux cent soixante quinze mille euros) à 1.765.200,-EUR (un million sept cent soixante cinq mille deux cents euros) par l'émission de 490.200 (quatre cent quatre vingt dix mille deux cents) nouvelles parts sociales rachetables d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, par apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

2. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8.1,1^{er} alinéa des statuts.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 490.200,-EUR (quatre cent quatre vingt dix mille deux cents euros) pour le porter de son montant actuel de 1.275.000,-EUR (un million deux cent soixante

quinze mille euros) à 1.765.200,-EUR (un million sept cent soixante cinq mille deux cents euros) par l'émission de 490.200 (quatre cent quatre vingt dix mille deux cents) par l'émission de:

- 32.680 (trente deux six cents quater vingt) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission

- 91.504 (quatre vingt onze mille cinq cent quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe A d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 91.504 (quatre vingt onze mille cinq cent quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe B d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 91.504 (quatre vingt onze mille cinq cent quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe C d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 91.504 (quatre vingt onze mille cinq cent quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe D d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

- 91.504 (quatre vingt onze mille cinq cent quatre) parts sociales rachetables privilégiées de classe E d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune par apport en numéraire, sans prime d'émission;

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 490.200 (quatre cent quatre vingt dix

Souscripteur	Parts sociales ordinaires	Parts sociales rachetables de classe A	Parts sociales rachetables de classe B	Parts sociales rachetables de classe C	Parts sociales rachetables de classe D	Parts sociales rachetables de classe E
Industri Kapital 2004 LP I . . .	8.122,00	22.742	22.742	22.742	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II . . .	9.805,00	27.453	27.453	27.453	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	8.963,00	25.097	25.097	25.097	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	5.790,00	16.212	16.212	16.212	16.212	16.212
TOTAL	32,680	91,504	91,504	91,504	91,504	91,504

mille deux cents) nouvelles parts sociales:

Intervention - Souscription - Paiement

Industri Kapital 2004 Limited Partnership I, Industri Kapital 2004 Limited Partnership II, Industri Kapital 2004 Limited Partnership III, Industri Kapital 2004 Limited Partnership IV, représentés par INDUSTRI KAPITAL 2004 LIMITED agissant en sa qualité de "general partner" de Industri Kapital 2004 GP LP, agissant en sa qualité de "general partner" de Industri Kapital 2004 Limited Partnerships I-IV, ayant son siège social à 30-32 New Street, St. Helier, Jersey, JE2 3RA Channel Islands;

Tous représentés ci-après par Catherine Dessoy, prénommée, en vertu d'une procuration sous-seing privé, ont déclaré souscrire les nouvelles parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et payées comme suit:

Parts sociales ordinaires:

Souscripteur	Parts sociales	Montant de la souscription (EUR)
Industri Kapital 2004 LP I	8.122,00	8.122,00
Industri Kapital 2004 LP II	9.805,00	9.805,00
Industri Kapital 2004 LP III	8.963,00	8.963,00
Industri Kapital 2004 LP IV	5.790,00	5.790,00
TOTAL	32,680	32,680

Parts sociales rachetables de classe A:

Industri Kapital 2004 LP I	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	16.212	16.212
TOTAL	91,504	91,504

Parts sociales rachetables de classe B:

Industri Kapital 2004 LP I	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	16.212	16.212

TOTAL	91,504	91,504
Parts sociales rachetables de classe C:		
Industri Kapital 2004 LP I	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	16.212	16.212
TOTAL	91,504	91,504
Parts sociales rachetables de classe D:		
Industri Kapital 2004 LP I	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	16.212	16.212
TOTAL	91,504	91,504
Parts sociales rachetables de classe E:		
Industri Kapital 2004 LP I	22.742	22.742
Industri Kapital 2004 LP II	27.453	27.453
Industri Kapital 2004 LP III	25.097	25.097
Industri Kapital 2004 LP IV	16.212	16.212
TOTAL	91,504	91,504

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme 490.200,-EUR (quatre cent quatre vingt dix mille deux cents euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8.1, 1^{er} alinéa des statuts et de procéder à une refonte complète de ce dernier afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.**

8.1.- Le capital social de la Société est fixé à 1.765.200,-EUR (un million sept cent soixante cinq mille deux cents euros) représenté par 117.680 (cent dix sept mille six cent quatre vingt) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et 329.504 (trois cent vingt neuf mille cinq cent quatre) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe A»), 329.504 (trois cent vingt neuf mille cinq cent quatre) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe B»), 329.504 (trois cent vingt neuf mille cinq cent quatre) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe C»), 329.504 (trois cent vingt neuf mille cinq cent quatre) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe D»), 329.504 (trois cent vingt neuf mille cinq cent quatre) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées de Classe E»), d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2012. Relation: LAC/2012/28760. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012078049/264.

(120110405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

RMI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 169.711.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of June.

Before us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RusnanoMedInvest LLC, a company incorporated under the law of Russian Federation, having its registered office at 107113, bldg. 38, office VII, Sokolnichesky Val street, Moscow, Russian Federation, registered with the Russian Federation Trade and Companies Register under number 1127746159309,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "RMI Investments S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twenty thousand Dollars of the United States (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) corporate units in registered form, having a par value of one Dollar of the United States (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the “Managers Circular Resolutions”), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager for any decision not exceeding five thousand Euros (EUR 5,000) and the sole signature of any Category A Manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company for any decision equal or greater than five thousand Euros (EUR 5,000) in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)

Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. Members Circular Resolutions signed by all the members are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member's commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the same year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a "Business Day"), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

Subscription and Payment

RusnanoMedInvest LLC, predesignated, subscribes all the twenty thousand (20,000) corporate units, together with a share premium of an amount of nineteen million three hundred eighty thousand Dollars of the United States (USD 19,380,000).

The amount of nineteen million four hundred thousand Dollars of the United States (USD 19,400,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- Mr Vladimir GURDUS, born in Moscou (USSR), on 3 October 1964, residing at 29/22 1st Brestskaya street, Moscow, Russian Federation, as category A manager of the Company;

b.- Mr Christophe GAUL, born in Messancy (Belgium), on 3 April 1977, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company;

c.- Mrs Constance COLLETTE, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 21 June 1976, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the proxyholder of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

RusnanoMedInvest LLC, une société constituée sous les lois de la Fédération de Russie, ayant son siège social au bâtiment 38, bureau VII, 107113 rue Sokolnichesky Val, Moscou, Fédération de Russie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de la Fédération de Russie sous le numéro 1127746159309,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "RMI Investments S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui semblent nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut(peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant pour toute décision n'excédant pas cinq mille Euros (EUR 5.000) et la seule signature d'un Gérant de Catégorie A, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B pour toute décision égale ou supérieure à cinq mille Euros (EUR 5.000) si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Réso-

lutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

RusnanoMedInvest LLC, présédignée, souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix-neuf millions trois cent quatre-vingt mille Dollars des Etats-Unis (19.380.000 USD).

Le montant de dix-neuf millions quatre cent mille Dollars des Etats-Unis (19.400.000 USD) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le confirme expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à six mille six cents Euros (EUR 6.600,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- Monsieur Vladimir GURDUS, né à Moscou (URSS), le 3 Octobre 1964, demeurant au 22/29 rue, 1st Brestskaya, Moscou, Fédération de Russie, comme gérant de catégorie A de la Société;

b.- Monsieur Christophe GAUL, né à Messancy (Belgique), le 3 avril 1977, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société;

c.- Madame Constance COLLETTE, née à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), le 21 juin 1976, ayant son adresse professionnelle au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2012 LAC/2012/28931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012077314/527.

(120109494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2012.

Rogo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.445.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rogo S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012078134/12.

(120110026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Séjours Vacances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.562.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078156/9.

(120110593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

RAK Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 169.234.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 11 avril 2012 à 16.00 heures

Les actionnaires décident d'augmenter le nombre des administrateurs de sept (7) à huit (8) en nommant en qualité d'administrateur de la Société M. Rodrigo de FREITAS-BRANCO, né le 23/07/1963 à Lisbonne, et demeurant professionnellement au 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012078135/16.

(120110421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 134.672.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012078141/12.

(120110373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Romal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.496.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012078143/14.

(120110715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Runhub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 115.326.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012078149/12.

(120110378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Rousset s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 19, Cité Robi Goldschmit.

R.C.S. Luxembourg B 100.895.

Les statuts coordonnés au 25 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012078145/11.

(120110845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

My Alps Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.237.

En date du 1^{er} juin 2012 il a été convenu ce qui suit:

- le siège social de la société est transféré au:

70, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

- l'adresse du commissaire AUTONOME DE REVISION est transférée au:

70, Grand-Rue L-1660 Luxembourg

Mandat qui se terminera en date du 1^{er} juin 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

MY ALPS INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2012078339/17.

(120110267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Single Select Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078170/9.

(120110144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Ravago Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 136.281.

—
*Extract of the resolutions taken at the Annual
General Meeting anticipatively held on June 18th, 2012*

- The mandate of Directors of A category:

* Ravago Management S.à R.L., seated at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, represented by Mrs. Gunhilde Van Gorp, Permanent Representative, residing at 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

* Mr. Benoît PARMENTIER, economical adviser, professionally residing at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,
and the mandates of B category of:

* Mr. Leo CAERS, Director, residing at 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

* Mr. Benoît DE KEIJSER, Director, residing at 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,

* Mr. Paul DEPUYDT, Director, residing at 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen

are renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2013;

- The mandate of the company, ERNST & YOUNG S.A., Independent Auditor, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, is renewed for a new statutory term of one year until the Annual General Meeting of 2013.

Luxembourg, June 18th, 2012.

For true copy
RAVAGO PRODUCTION S.A.
B. PARMENTIER / P. DEPUYDT
Director / Director

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Statutaire tenue anticipativement le 18 juin 2012*

- Les mandats d'Administrateur de catégorie A de:

* Ravago Management S.à R.L., domiciliée au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, représentée par Mme Gunhilde Van Gorp, Représentant Permanent, demeurant au 51, Poederstraat, B-2370 Arendonk,

* M. Benoît PARMENTIER, conseiller économique, demeurant professionnellement au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg,

Et les mandats d'Administrateurs de catégorie B de:

* M. Leo CAERS, Administrateur, demeurant au 54, Oude Arendonkse Baan, B-2360 Oude-Turnhout,

* M. Benoît DE KEIJSER, Administrateur, demeurant au 35, Zoerselbosdreef, B-2980 Zoersel,

* M. Paul DEPUYDT, Administrateur, demeurant au 12, Arthur Goemaerelei, B-2018 Antwerpen

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;

- Le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., Auditeur indépendant, ayant son siège social au L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 18 juin 2012.

Certifié sincère et conforme
RAVAGO PRODUCTION S.A.
B. PARMENTIER / P. DEPUYDT
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012078136/46.

(120110659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Electro Kontakt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 8, Zone Industrielle Mierscherbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 36.751.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 03/07/2012.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse Postale

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012078542/17.

(120111583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2012.

RW-DC Energy Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 58.058.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012078150/10.

(120110970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.

R.C.S. Luxembourg B 6.183.

Assemblée générale Ordinaire du 15 juin 2010 - Point 4 de l'ordre du jour

Le mandat d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de Monsieur CASTAGNA André 6, avenue Elise Deroche L-5626 MONDORF-LES-BAINS est reconduit pour une période de six ans à partir du 15 juin 2010.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait conforme du folio 28 des Procès-verbaux des Assemblées Générales

André Castagna / Henri René Feyereisen

Administrateur-Délégué / Administrateur-Directeur

Référence de publication: 2012078151/14.

(120110850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.

R.C.S. Luxembourg B 6.183.

Assemblée générale Ordinaire du 19 juin 2012 - Point 4 de l'ordre du jour

Les mandats d'administrateurs de

Madame FEYEREISEN-NEUBERG Monique 3, rue Théodore de Wacquant L-3899 FOETZ

Monsieur FEYEREISEN Henri-René 23, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg

sont reconduits pour une période de six ans à partir du 19 juin 2012.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait conforme du folio 31 des Procès-verbaux des Assemblées Générales

André Castagna / Henri René Feyereisen

Administrateur-Délégué / Administrateur-Directeur

Référence de publication: 2012078152/16.

(120110850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg, Société Anonyme.

Siège social: L-2549 Luxembourg, 39, rue Jacques Stas.

R.C.S. Luxembourg B 6.183.

—
Assemblée générale Ordinaire du 19 juin 2007 - Point 5 de l'ordre du jour

Le mandat d'administrateur de

Mademoiselle FEYEREISEN Suzanne 3, rue Théodore de Wacquant L-3899 FOETZ

est reconduit pour une période de six ans à partir du 19 juin 2007.

Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pour extrait conforme du folio 23 des Procès-verbaux des Assemblées Générales.

André Castagna / Henri René Feyereisen

Administrateur-Délégué / Administrateur-Directeur

Référence de publication: 2012078154/15.

(120110850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Sagramor Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 157.260.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012078158/12.

(120110514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Sajola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.674.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Juin 2012.

Sajola S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012078159/13.

(120109895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

San Juan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.712.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012078160/15.

(120110826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.811.

Le rapport annuel au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Sarasin Fund Management (Luxembourg) S.A.

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012078162/13.

(120110582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Sanford Morgan (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 10, avenue des Archiducs.

R.C.S. Luxembourg B 130.049.

Remplace le dépôt initial du 06/04/2012 - L120056125

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 02 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078161/11.

(120110927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.252.139.382,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 138.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012078165/10.

(120110275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Shire Luxembourg Intellectual Property No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.269.914,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 148.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012078166/10.

(120110276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Shire Luxembourg Intellectual Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 24.551,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2012.

Référence de publication: 2012078167/10.

(120110616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Société Holding de bois exotiques pour sciages et grumes, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 54.145.

Extrait de Conseil d'Administration tenu le 29 juin 2012

Le Conseil d'Administration constate que la dénomination sociale de son commissaire aux comptes Mazars, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B56248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil d'Administration constate que l'adresse professionnelle de l'Administrateur-Délégué, Monsieur Patrick ROCHAS, est au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012078172/15.

(120110882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 mars 2011

«...Le Conseil d'Administration nomme à dater du 15/08/2011 en tant que membre du Comité des Directeurs: M. Philippe Schrantz, Directeur, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg 9 Place de la Gare pour une période venant à terme à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2013.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Les déclarants*

Référence de publication: 2012078173/15.

(120110266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, Société Commerciale à Statut Légal Spécial.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.025.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 octobre 2011

«...Le Conseil d'Administration nomme à dater du 1/1/2012 en tant que membre du Comité des Directeurs: M. Henri Werdel, Directeur, demeurant professionnellement à L-1616 Luxembourg 9 Place de la Gare pour une période venant à terme à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2013.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Les déclarants

Référence de publication: 2012078174/15.

(120110266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Stena DrillMax I (Hungary) KFT, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.168.

Les comptes audités de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078178/10.

(120109861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

S.C.I. Eippers Consorts, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6450 Echternach, 23, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 4.817.

STATUTS

L'an deux mille douze.

Le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean EIPPERS, retraité, né à Echternach, le 30 janvier 1930 (NIN 19300130 294), et son épouse Madame Christiane FISCHER, sans état particulier, née à Metz (France), le 21 novembre 1934 (NIN 19341121 143), demeurant ensemble à L-9135 Schieren, 10, rue Verte,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté universelle des biens en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 14. septembre 1981, transcrit au bureau des hypothèques de Diekirch le 21 septembre 1981, volume 557, numéro 8,

2.- Madame Elisabeth dite Lily EIPPERS, sans état particulier, née le 05 janvier 1937 à Echternach (NIN 19370105 289) et son époux Monsieur Michel GOMPELMANN, retraité, né à Wilwerdange, le 17 mars 1932 (NIN 19320317 218), demeurant ensemble à L-2614 Luxembourg, 13, rue Pierre Thinnes,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté universelle des biens en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juillet 1994, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, volume 867, numéro 13,

3.- Monsieur Pierre EIPPERS, retraité, né à Echternach, le 7 janvier 1940 (NIN 1940 0107 036), veuf de Madame Henriette SELM, demeurant à L-6450 Echternach, 23, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société civile, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société civile immobilière particulière qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir respectivement détenir au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont notamment, l'acquisition, la vente, le partage d'immeubles, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale des immeubles ainsi acquis, ainsi que toute opération pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination de «S.C.I. EIPPERS CONSORTS».

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Chaque associé aura toutefois la faculté de dénoncer le contrat de société et provoquer la dissolution de la société un an après une mise en demeure signifiée au(x) gérant(s) de la société et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Les associés restants peuvent éviter la dissolution de la société soit en rachetant par préférence eux-mêmes les parts de l'associé sortant, soit au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, en agréant, à l'unanimité, un tiers disposé à racheter les parts de l'associé sortant.

En cas de désaccord entre l'associé sortant et les associés restants sur le prix de rachat des parts, il sera procédé conformément aux alinéas 3, 4, 5 et 6 de l'article 7 ci-après.

Si le rachat effectué par les associés restants ne porte pas sur la totalité des parts de l'associé sortant ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis la mise en demeure signifiée au(x) gérant(s).

Art. 5. Le siège social est établi à Echternach.

Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à CENT VINGT-SIX MILLE EUROS (€ 126.000.-), divisé en trois cents (300) parts d'intérêt de QUATRE CENT VINGT EUROS (€ 420.-) chacune.

Les parts d'intérêt ont été souscrites par les associés comme suit:

a.- Les époux Monsieur Jean EIPPERS et Madame Christiane FISCHER, demeurant ensemble à L-9135 Schieren, 10, rue Verte, cent parts d'intérêt	100
b.- Les époux Madame Lily EIPPERS et Monsieur Michel GOMPELMANN, demeurant ensemble à L-2614 Luxembourg, 13, rue Pierre Thinnes, cent parts d'intérêt	100
c.- Monsieur Pierre EIPPERS, retraité, demeurant à L-6450 Echternach, 23, route de Luxembourg, cent parts d'intérêt	100
Total: trois cents parts d'intérêt	300

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'à leurs descendants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non-associés autres que les descendants, qu'avec l'agrément unanime de tous les associés représentant la totalité du capital social.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales, il doit les offrir par préférence, à ses coassociés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux mois, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement compétent désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession. Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés, le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre la signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Ce consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers autres que ceux nommés à l'alinéa précédent ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent offrir par préférence leurs parts aux associés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés et des héritiers ou légataires sur le prix de rachat des parts après un délai de deux mois, les héritiers ou légataires, et le ou les associés qui se proposent d'acquérir les parts, et le président du tribunal d'arrondissement compétent désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué, sinon une nouvelle désignation d'experts devra intervenir.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés, le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'héritier ou le bénéficiaire d'institution testamentaire ou contractuelle qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis le jour du décès de l'associé défunt.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 9. La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 10. En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute; elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé, sous réserve de ce qui est dit à l'article 8 ci-dessus.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 13. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 14. Chaque associé peut faire des avances à la société, comme cette dernière peut en faire aux associés, inscrite sur des comptes nominatifs qui porteront des intérêts créditeurs ou débiteurs égaux à ceux du marché bancaire.

Titre III. - Gérance

Art. 15. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés et pris obligatoirement parmi eux, à une majorité des deux tiers des associés présents ou représentés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Ils représentent la société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

Le ou les gérants peuvent acheter, échanger, et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et ouvertures de crédits et consentir toutes hypothèques et tous gages et cautionnements.

Ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit et en donnent valablement quittance; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils concluent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements et ils consentent toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, de privilèges, de droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes, associés ou non, des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet.

La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Art. 16. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société. Simple(s) mandataire(s) il n'est/ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

Titre IV. - Année sociale, Assemblée générale

Art. 18. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 19. Les associés se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 20. Dans toutes assemblées chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 21. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité des deux tiers des voix des associés présents ou représentés.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la société la liquidation de la société se fera par les soins du ou des gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 23. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2012.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été libérées par apport en nature, consistant dans l'apport des éléments immobiliers suivants, à savoir divers terres labourables et prés, situés à Echternach, libres de toutes dettes:

Désignations des immeubles apportés

COMMUNE D' ECHTERNACH, SECTION A DES BOIS

- Numéro 1578/2799, lieu-dit: "Hinter der Hartbergerbrueck", terre labourable, contenant 2 ares 20 centiares.
- Numéro 1580/918, même lieu-dit, pré, contenant 20 ares 70 centiares.
- Numéro 1580/2800, même lieu-dit, pré, contenant 36 ares 60 centiares.

COMMUNE D' ECHTERNACH, SECTION B D' ECHTERNACH

- Numéro 1964/2879, lieu-dit: "Nossbaumsdelt", terre labourable, contenant 8 ares 40 centiares,
- Numéro 1965/5287, même lieu-dit, terre labourable, contenant 10 ares 65 centiares,
- Numéro 1965/5288, même lieu-dit, terre labourable, contenant 15 centiares,

- Numéro 1967/2884, même lieu-dit, terre labourable, contenant 08 ares 60 centiares,
- Numéro 1970/2889, même lieu-dit, terre labourable, contenant 05 ares 10 centiares,
- Numéro 1970/2890, même lieu-dit, terre labourable, contenant 06 ares 50 centiares,
- Numéro 1971/2891, même lieu-dit, terre labourable, contenant 05 ares 40 centiares,
- Numéro 1971/2892, même lieu-dit, terre labourable, contenant 08 ares 80 centiares,
- Numéro 1972/2893, même lieu-dit, terre labourable, contenant 11 ares 20 centiares,
- Numéro 1972/2895, même lieu-dit, terre labourable, contenant 01 are 10 centiares,
- Numéro 1972/2896, même lieu-dit, terre labourable, contenant 11 ares 30 centiares,
- Numéro 1973/2898, même lieu-dit, terre labourable, contenant 70 centiares,
- Numéro 1973/3950, même lieu-dit, terre labourable, contenant 12 ares 45 centiares,
- Numéro 2090/2962, lieu-dit: "Auf dem Hochgericht", terre labourable, contenant 14 ares 50 centiares,
- Numéro 2113, lieu-dit: "Kleintull", terre labourable, contenant 09 ares 20 centiares,
- Numéro 2115/2975, même lieu-dit, terre labourable, contenant 18 ares 80 centiares,
- Numéro 2116/1497, même lieu-dit, terre labourable, contenant 08 ares 30 centiares,
- Numéro 2117/2976, même lieu-dit, terre labourable, contenant 08 ares 10 centiares,
- Numéro 2133/2985, même lieu-dit, terre labourable, contenant 64 ares 40 centiares,
- Numéro 2148/4987, lieu-dit: "Auf dem Hohlenberg", terre labourable, contenant 89 ares 10 centiares,
- Numéro 2150/2993, même lieu-dit, terre labourable, contenant 27 ares 60 centiares,
- Numéro 2153/2994, même lieu-dit, terre labourable, contenant 26 ares 20 centiares,
- Numéro 2155/3918, même lieu-dit, terre labourable, contenant 64 ares 50 centiares,
- Numéro 2165/3002, lieu-dit: "Tull", terre labourable, contenant 13 ares 30 centiares,
- Numéro 2167/3003, même lieu-dit, terre labourable, contenant 11 ares 80 centiares,
- Numéro 2168, même lieu-dit, terre labourable, contenant 09 ares 50 centiares,
- Numéro 2173/3004, même lieu-dit, terre labourable, contenant 09 ares 70 centiares,
- Numéro 2176/3005, même lieu-dit, terre labourable, contenant 68 ares,
- Numéro 2178/3006, même lieu-dit, terre labourable, contenant 34 ares,
- Numéro 2179/3007, même lieu-dit, terre labourable, contenant 22 ares 70 centiares,
- Numéro 2194/3015, même lieu-dit, terre labourable, contenant 27 ares 80 centiares,
- Numéro 2195/3016, même lieu-dit, terre labourable, contenant 27 ares 70 centiares,
- Numéro 2197/3017, même lieu-dit, terre labourable, contenant 13 ares 60 centiares,
- Numéro 2198/3018, même lieu-dit, terre labourable, contenant 22 ares 70 centiares,
- Numéro 2199/3019, même lieu-dit, terre labourable, contenant 06 ares 20 centiares,
- Numéro 2230/3037, même lieu-dit, terre labourable, contenant 15 ares 80 centiares,
- Numéro 2286/2730, même lieu-dit, terre labourable, contenant 26 ares 40 centiares,
- Numéro 2287/3067, même lieu-dit, terre labourable, contenant 09 ares,
- Numéro 2298/4879, même lieu-dit, terre labourable, contenant 42 ares 45 centiares,
- Numéro 2402/2031, lieu-dit: "Kahlenberg", terre labourable, contenant 5 ares 50 centiares,
- Numéro 2538/3133, lieu-dit: "Auf Hof" terre labourable, contenant 7 ares 50 centiares.

Contenance totale: 8 hectares 54 ares 20 centiares

Titre de propriété

Les immeubles apportés appartiennent à raison de chaque fois un tiers indivis aux frères et soeurs Monsieur Jean EIPPERS, Madame Lily EIPPERS et à Monsieur Pierre EIPPERS pour leur être échus dans la succession de feu leur tante Madame Josephine BRAUN, de son vivant sans état particulier, célibataire, ayant demeuré en dernier lieu à Echternach, décédée à Luxembourg le 05 octobre 1993.

Suivant les stipulations contenues dans les prédits contrats de mariage des époux Jean EIPPERS-Christiane FISCHER et Michel GOMPELMANN-Lily EIPPERS, les prédits immeubles font partie des communautés qui existent entre eux.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cent cinquante Euros (€ 2.750.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants de la société:

- Monsieur Jean EIPPERS, retraité, né à Echternach, le 30 janvier 1930, demeurant à L-9135 Schieren, 10, rue Verte,
- Monsieur Pierre EIPPERS, retraité, né à Echternach, le 7 janvier 1940, demeurant à L-6450 Echternach, 23, route de Luxembourg.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social est fixé à L-6450 Echternach, 23, route de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Echternach.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte, qui certifie l'état civil des comparants d'après des extraits des registres de l'état civil.

Signé: J. EIPPERS, C. FISCHER, L. EIPPERS, M. GOMPELMANN, P. EIPPERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 juin 2012. Relation: ECH/2012/1057. Reçu sept cent cinquante-six euros 126.000,00 € à 0,50% = 630,00 € + 2/10 = 126,00 € 756,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 02 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078155/272.

(120110423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Spindial Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 158.979.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 29 juin 2012 d'accepter la démission de la société SV SERVICES de ses fonctions de Commissaires aux comptes et de nommer en remplacement la société ACCOUNTIS SA, ayant son siège social au 4 Rue Jean-Pierre Probst à L-2352 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes de la société. Sa mission commencera par la revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2012. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale devant se tenir en 2017.

Pour extrait conforme

Clemency, le 29 juin 2012.

Référence de publication: 2012078175/15.

(120110839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Threadneedle International Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.741.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2012.

Pour *THREADNEEDLE INTERNATIONAL PROPERTY FUND, SICAV-FIS*

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2012078240/16.

(120110037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

SA Aequadis, Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 107.000.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012078183/10.

(120110081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Schummer Frères S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7590 Beringen, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 27.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Guy SCHUMMER
Le gérant

Référence de publication: 2012078186/11.

(120110666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Star.G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, rue Dernier Sol.
R.C.S. Luxembourg B 118.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012078212/11.

(120110105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

4 Hour Home, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 169.737.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Patricia PIETRANGELI épouse SCIOTTI, directrice, née le 17 décembre 1966 à Hayange (F), demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde,

laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "4 YOUR HOME", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice des fonctions d'administrateurs de biens et de syndic de copropriété ainsi que de toutes activités s'y rattachant directement ou indirectement. Elle pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

Elle pourra effectuer toutes les opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune.

Le capital pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation «ad nutum» par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,

- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par les associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, prénommée, et libérées entièrement par le souscripteur prénommé moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante, pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

2. Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Patricia PIETRANGELI, prénommée, née le 17 décembre 1966 à Hayange (F), demeurant professionnellement à L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de la gérante avec pouvoir de délégation réciproque.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à la somme de neuf cent euros (900,-EUR).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SCIOTTI, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28411. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 02 juillet 2012.

Référence de publication: 2012078288/128.

(120110489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Aberdeen Global III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.367.

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared

Victoria Brown, director, residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Aberdeen Asset Management PLC, a company established under the laws of United Kingdom, having its registered office at 10 Queen's Terrace, Aberdeen, AB10 1YG, UK and registered in the United Kingdom under number SC082015, by virtue of a proxy given under private seal dated 31 May 2012 which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Aberdeen Global III, a société d'investissement à capital variable established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2B, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 0134367, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 98 of 15 January 2008 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the Sole Shareholder holds all the registered shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by it on the items below.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. To put the Company into liquidation.

2. To appoint Aberdeen Global Services S.A., represented by Ms Victoria Brown as liquidator (the "Liquidator") and to define the powers and remuneration of the Liquidator.

3. To authorise the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash or in kind subject to the consent of the beneficiaries thereof.

Consequently, the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation, effective on the date of this notarial deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Aberdeen Global Services S.A., a société anonyme, having its registered office at 2B, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, represented by Ms Victoria Brown, residing at 2B, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg as Liquidator.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law"), as amended, are granted to the Liquidator by the Sole Shareholder. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 of the 1915 Law without any special authorisation of the Sole Shareholder even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to authorise the Liquidator to effect payment of the liquidation proceeds in cash or in kind, subject to the consent of the beneficiaries thereof.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: V. BROWN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 juin 2012. Relation: LAC/2012/27241. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012077537/58.

(120110495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Sirius Elmore, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 169.656.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 juin 2012 que:

- A l'unanimité, le Conseil d'Administration a décidé de désigner Madame Marie-Sylvie ROBERT, née le 19.07.1947 à Paris (France), demeurant 19, rue Montrosier, F-92200 NEUILLY SUR SEINE (France) aux fonctions de président du Conseil d'administration et d'administrateur délégué à la gestion journalière de la société, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix-sept.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012078190/15.

(120110300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

World Art Net Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.278.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.039.

—
Il est porté à la connaissance du public qu'à compter du 1^{er} septembre 2011, l'adresse professionnelle de M. Shaohui ZHANG, administrateur, est la suivante: 3B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Pour la Société

Shaohui ZHANG

Mandataire

Référence de publication: 2012078271/15.

(120110052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Slova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.493.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 juin 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 22, rue Goethe à L-1637 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012078192/14.

(120110596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Société d'Agencement et de Décoration, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.090.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 02/07/2012.

Référence de publication: 2012078193/10.

(120110968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Sofichar Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.111.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012078196/12.

(120110523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Stral Stockage Transports Locations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 63.278.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Rodange le 23 mai 2012

Il résulte dudit procès-verbal que la décision de transférer le siège social vers 146, route de Longwy à L-4831 Rodange avec effet au 1^{er} juin 2012 a été acceptée.

Rodange, le 23 mai 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012078216/13.

(120110919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

SRE Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 23, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.795.

EXTRAIT

Conformément à la décision de l'associé unique de SRE Holding Sàrl en date du 1^{er} juin 2012, il résulte que:

- Johan Karlsson, né le 27 janvier 1974 à Trollhättan (Suède), demeurant professionnellement au 23, Z.A. Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, est nommé gérant de la société à responsabilité limitée SRE Holding Sàrl, en remplacement de Peter Kurz, avec effet au 1^{er} juillet 2012, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SRE Holding Sàrl

Référence de publication: 2012078209/14.

(120110381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Svenska Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 96.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012078218/9.

(120110162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.
